

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	369 563	101 845
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	82 079	265 999
AC3: Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	142 834	170 426
AC4: Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	213 981	145 886
AC5: Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	<i>IV.6</i>	101	87
AC7: Autres actifs	<i>IV.7</i>	21 427	25 052
TOTAL ACTIF		830 010	709 320
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	<i>V.1</i>	451	1 451
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	275 755	149 947
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	458 654	461 781
PA5: Autres passifs	<i>V.4</i>	25 886	25 547
TOTAL PASSIF		760 746	638 726
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		50 000	25 000
CP5: Résultats reportés		1 858	27 904
CP6: Résultat de l'exercice		17 406	17 690
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>VI</i>	69 264	70 594
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		830 010	709 320

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	VIII.1	10 668	23 982
HB2: Crédits documentaires	VIII.2	1 391	2 457
TOTAL PASSIF EVENTUEL		12 059	26 439
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	VIII.3	95 397	79 979
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		95 397	79 979
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	VIII.4	281 272	366 657
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		281 272	366 657

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		30 076	33 535
PR2: Commissions (en produits)		1 431	1 588
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		26 219	27 654
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.1</i>	57 726	62 777
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		16 250	17 038
CH2 : Commissions encourues		-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.2</i>	16 250	17 038
PRODUIT NET BANCAIRE			
		41 476	45 739
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	78	-
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	(7 328)	(6 518)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	(5 269)	(6 258)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(49)	(35)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		28 908	31 348
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(49)	(157)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(11 453)	(13 501)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
		17 406	17 690
PR9/CP11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		17 406	17 690

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	<i>31.12.2021</i>	<i>31.12.2020</i>
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		32 549	55 648
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(15 779)	(17 446)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(71 311)	49 181
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		54 761	(51 480)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(6 910)	(50 655)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(6 981)	(5 822)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 681)	7 370
Titres de transaction/placements		(57 782)	(20 026)
Impôt sur les bénéfices		(8 900)	(24 008)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	X	(85 034)	(57 238)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(30)	(35)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	X	(30)	(35)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(18 736)	-
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	X	(18 736)	-
Incidence des variations des taux de change		15 906	(2 993)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(87 894)	(60 266)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		240 405	300 671
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	X	152 511	240 405

Notes aux états financiers

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2021 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2021 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2020 mais qui se rapportent à l'exercice 2021 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2021.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- 44% pour la branche Onshore;
- 56% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la Banque a jugé opportun de constituer des provisions collectives suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2022-02 du 07 mars 2022.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVISES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2021.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 3% au sens de l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 267.718 KDT au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 soit 263%.

Cette variation est due essentiellement à la hausse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 268.092 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Caisse en Dinars	174	540
Caisse en Devises	0	8
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	369 388	101 296
Chèques Postaux	1	1
<u>Total</u>	<u>369 563</u>	<u>101 845</u>

IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2021 une baisse de 183.920 KDT par rapport à fin 2020, soit une diminution de 69%.

Cette variation est due principalement à la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 184.000 KDT, la baisse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 5.423 KDT et à la hausse des créances auprès des organismes et établissements financiers de 5.300 KDT.

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Placements en dinars	17 000	201 000
Comptes banques non-résidentes	173	5 596
Comptes banques résidentes	50	38
Organismes financiers	64 000	58 700
Créances rattachées	856	665
<u>Total</u>	<u>82 079</u>	<u>265 999</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	173	-	-	-	173
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	50	-	-	-	50
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	17 000	-	-	-	17 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	37 400	26 600	-	-	64 000
Créances rattachées	686	170	-	-	856
<u>Total</u>	<u>55 309</u>	<u>26 770</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>82 079</u>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2021 :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	170	33
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	686	632
<u>Total</u>	<u>856</u>	<u>665</u>

IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Comptes courants débiteurs	13 955	16 071
Crédits à la clientèle	128 541	152 862
Créances rattachées	1 840	3 073
Provisions collectives	(1 502)	(1 580)
<u>Total</u>	<u>142 834</u>	<u>170 426</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 27.592 KDT par rapport à fin 2020, soit une baisse de l'ordre de (16%).

Cette variation est essentiellement expliquée par :

- La baisse des crédits à la clientèle de 24.321 KDT soit (16%) ;
- La baisse des créances rattachées de 1.232 KDT soit (40%) ; et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 2 116 KDT soit (13%).

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	13 955	-	-	-	13 955
Concours à la clientèle	105 587	22 954	-	-	128 541
Créances rattachées	1 814	26	-	-	1 840
Total	<u>121 356</u>	<u>22 980</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>144 336</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2021 est de 213.981 KDT enregistrant une augmentation de 68.095 KDT soit 47% par rapport à 2020.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Titres de placement	209 300	143 849
Décote/prime	(303)	(86)
Créances rattachées	4 984	2 123
Total	<u>213 981</u>	<u>145 886</u>

IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2021 une augmentation de l'ordre de 14 KDT par rapport à l'exercice 2020, soit une hausse de 16%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2021</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2020</u> <u>en KDT</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>622</u>	<u>765</u>
Acquisitions	63	-
Cessions & mises en rebut	12	143
Valeurs brutes en fin de période	<u>673</u>	<u>622</u>
Amortissements cumulés	572	535
Valeurs nettes en fin de période	<u>101</u>	<u>87</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 51 KDT et est passée de 622 KDT à fin décembre 2020 à 673 KDT à fin décembre 2021.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 37 KDT par rapport au 31 décembre 2020.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2020	Achats en 2021	Sorties en 2021	Valeur brute à fin 2021	Amts cum fin 2020	Dotation 2021	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2021	VCN à fin 2021
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	7	-	-	7	6	-	-	6	1
Matériel de transport	84	-	-	84	84	-	-	84	-
Matériel et mobilier	381	63	12	432	295	49	12	332	100
Total	622	63	12	673	535	49	12	572	101

IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 25.052 KDT au 31 décembre 2020 à 21.427 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une baisse de 3.625 KDT, soit (14%). Cette variation provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2021 de 338 KDT ;
- La hausse des plus-values sur opérations de change de 966 KDT ;
- La baisse des acomptes provisionnels 3.690 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 490 KDT ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 62 KDT ; et
- La hausse des autres frais et taxes à récupérer de 11 KDT.

NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une diminution de 1.000 KDT à fin 2021 par rapport à fin 2020. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2021	31.12.2020
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT	-	1 000
Total	<u>451</u>	<u>1 451</u>

V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2021 une hausse de l'ordre de 125.808 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 84%. Cette augmentation provient de l'effet:

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 180.394 KDT;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 4.192 KDT soit -46% ; et
- De la baisse des emprunts auprès des établissements bancaires de 50.394 KDT pour s'établir à 40 313 KDT au 31 décembre 2021.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2021 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts courus non échus	313	-	-	-	313
Total	<u>40 313</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>40 313</u>

V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2021 une diminution de l'ordre de 3.127 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de (1%). Cette variation est détaillée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>Variation</u>	<u>Var en %</u>
Comptes à vue	399 752	362 755	36 997	10%
Comptes à échéance	10 000	4 500	5 500	122%
Certificats de dépôts	25 500	76 500	(51 000)	(67%)
Autres dépôts et avoirs	19 145	15 721	3 424	22%
Dettes rattachées	4 257	2 305	1 952	85%
Total	<u>458 654</u>	<u>461 781</u>	<u>(3 127)</u>	<u>(1%)</u>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2021 par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	399 752	-	-	-	399 752
Comptes à échéance	-	10 000	-	-	10 000
Certificats de dépôts	25 500	-	-	-	25 500
Autres dépôts et avoirs	19 145	-	-	-	19 145
Dettes rattachées	4 257	-	-	-	4 257
Total	<u>448 654</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>458 654</u>

V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 25.547 KDT au 31 décembre 2020 à 25.886 KDT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une hausse de 339KDT, soit 1%.

Cette variation provient des effets compensés suivants :

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 46 KDT ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 18 KDT ;
- La baisse du passif d'impôt et taxes de 1 313 KDT soit (25%) ;
- La hausse des charges à payer de 1 624 KDT soit 10%.

NOTE VI: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une baisse de 1.330 KDT expliquée par l'effet compensé des éléments suivants :

- La Citibank branche onshore a procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 25.000 KDT. Le montant de retenue à la source libératoire payé suite à cette opération est de l'ordre de 2 778 KDT ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2021 de 17.406 KDT ;
- La distribution de dividendes pour un montant de 15.958 KDT soit 35% des résultats reportés au titre de l'exercice 2019 et 2020 conformément à la circulaire N°2021-08 du 19 mars 2021.

NOTE VII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 132 KDT au 31 décembre 2021 contre 2.094 KDT au 31 décembre 2020.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2021 comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
TUNISIE LEASING & FACTORING	-	100
ARAB TUNISIAN LEASE	106	1 183
HANNIBAL LEASE	26	811
TOTAL	132	2 094

NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 4.294 KDT ; et
- Cautions diverses 6.374 KDT.

VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.391 KDT.

VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 95.397 KDT.

VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 366.657 KDT au 31 décembre 2020 à 281.272 KDT à la date de clôture de l'exercice 2021 réalisant ainsi une baisse de 85.385 KDT soit (23%). Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 62.777 KDT à 57.726 KDT entre 2020 et 2021 enregistrant ainsi une baisse de 5.051 KDT ou (8%).

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 3.459 KDT soit (10%) due à :
 - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 4.815 KDT soit 71% ;
 - o La baisse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 8.126 KDT soit (32%) ; et
 - o La baisse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 148 KDT soit (10%).
- La baisse des commissions (en produits) de 157 KDT soit (11%). Cette variation est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	629	541	88	16%
Opérations de change et de commerce extérieur	397	692	(295)	(43%)
Opération de crédit	135	98	37	38%
Autres commissions	270	257	13	5%
Total	<u>1 431</u>	<u>1 588</u>	<u>(157)</u>	<u>(10%)</u>

- La baisse enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 1.435 KDT entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Cette section se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	15 907	17 749	(1 842)	(10%)
Gains nets sur titres de placement	10 042	9 905	137	1%
Gains nets sur titres de transaction	270	-	270	-
Total	<u>26 219</u>	<u>27 654</u>	<u>(1 435)</u>	<u>(5%)</u>

IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

La valeur de cette rubrique a connu en 2021 une baisse de 788 KDT soit (5%) en passant de 17.038 KDT à fin 2020 à 16.250 KDT à fin 2021.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.208 KDT ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 1.985 KDT ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 11 KDT.

IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Dotations aux provisions	-	(1 580)
Reprises sur provisions	78	-
Total	<u>78</u>	<u>(1 580)</u>

IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 7.328 KDT en augmentation de 810 KDT par rapport à fin 2020 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 5.685 KDT ;
- Rémunération du personnel saisonnier pour 437 KDT ;
- Charges sociales pour 1.111 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 95 KDT.

IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 5.269 KDT enregistrant une baisse de 989 KDT soit (16%) par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Fournitures et autres matières consommables	74	103	(29)	(28%)
Services extérieurs	904	860	44	5%

Rémunération d'intermédiaires et honoraires	576	792	(216)	(27%)
Transport et déplacement	12	30	(18)	(60%)
Missions et réceptions	12	1	11	1100%
Frais divers de gestion	202	197	5	3%
Impôts et taxes	417	302	115	38%
Autres charges d'exploitation bancaire	3 072	3 973	(901)	(23%)
Total	5 269	6 258	(989)	(16%)

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 240.405 KDT au 31 décembre 2020 à 152.511 KDT au 31 décembre 2021.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie liés aux activités d'exploitation à concurrence de 85 034 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur 30 de KDT et aux flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 18 736 KDT.

Au 31 décembre 2021, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En KDT	31.12.2021	31.12.2020	Var
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	369 563	101 845	267 718
Caisse	174	548	(374)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	369 388	101 296	268 092
CCP	1	1	-
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	54 623	229 334	(174 711)
Correspondants débiteurs	223	5 634	(5 411)
Placements	17 000	201 000	(184 000)
Organismes financiers spécialisées	37 400	22 700	14 700
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	424 186	331 179	93 007
<i>Banque Centrale, CCP</i>	451	1 451	(1 000)
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	451	1 451	(1 000)
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	271 224	89 323	181 901
Correspondants créditeurs	271 224	89 323	181 901
<i>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</i>	271 675	90 774	180 901
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	152 511	240 405	(87 894)

NOTE XI: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2021 des charges pour un montant global de 10.939 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

❖ Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2021 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 173 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 230.636 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 4 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA :112 KDT ;

Les placements de la BRANCHE OFFSHORE chez la BRANCHE ONSHORE s'élèvent à 40 000 KDT.

❖ Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- 44 % pour la branche Onshore;
- 56 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2021 à 22.622 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 281.272 KDT à la date de clôture de l'exercice 2021.

***Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de
l'exercice clos au 31 décembre 2021***

Tunis, le 28 mars 2022

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

I- Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 69 264 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 406 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

KPMG Entreprise

Mohamed Lassaad BORJI

Hassen BOUAITA